



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N°	20	06 .04	23
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les Membres du conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, président.

**Etaient présents** : BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, CAILLET Laurence, DOS SANTOS Marinette, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, JOBERT Didier, BORDE Philippe, BOUR Patrice, ANTOINE Fabrice, PETIOT Claude, BARBIEUX Philippe

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
31 mars 2023

**Mandat de procuration** : AUBRY Michel à BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick à GERARD Valérie, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Odile, HACKEL Claude à RENARD Régis, INGELAERE Raynald à PETIOT Claude, MAITRE Pierre-Frédéric à BORDE Philippe, NOBLOT Christophe à JOBERT Didier, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, NICOLO Denis à LEGER Walter

**Absents** : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, FATES Hervé, GATINOIS Michel, MARY Patrick, PETIT Pascale, YOT Olivier, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, GAUCHER Guillaume, LEMOINE Pascal

**Secrétaire de séance** : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27  
Absents ayant donné mandat de procuration.....12  
Absents.....11  
Votants.....39

### **OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

**Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

**EXERCICE 2017 SUR LE BUDGET ORDURES MENAGERES :**

N° TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
152	10 €	carte déchetterie

**EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET ORDURES MENAGERES :**

N° TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
40	10 €	carte déchetterie
216	10 €	carte déchetterie
523	10 €	carte déchetterie
<b>TOTAL</b>	<b>30 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les créances susvisées pour un montant de 40 €
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au chapitre 65, article 6541 du budget ordures ménagères.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,  
Affiché le 6 avril 2023

Philippe BORDE,

Président

